

FR EN

Nous utilisons des cookies pour sécuriser votre connexion, faciliter votre navigation et réaliser des statistiques de visites. Pour obtenir plus d'information sur les cookies et comment vous y opposer, [visitez notre page de politique de cookies](#).

Gérer mes cookies

REQUIS  
SEULEMENT

ACCEPTER TOUT

## ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

### LE CONSOMMATEUR

#### Le profil du consommateur

Le Togo a une population d'environ 8,49 millions d'habitants, avec un PIB par habitant (PPA) estimé à 2 260 USD par le FMI (2021), l'un des plus bas au monde. Le pays est classé comme étant à faible revenu par la Banque mondiale, avec 46,2 % de la population sous le seuil de pauvreté (avec un taux plus élevé dans les ménages ruraux) (Banque mondiale, 2020). Les inégalités de revenus sont évidentes, et les hommes gagnent généralement des salaires et des bénéfices commerciaux plus élevés que les femmes.

Les consommateurs togolais sont relativement jeunes : selon les données de la CIA, la proportion d'enfants de moins de 14 ans est de 39,73%, 19,03% de la population a entre 15 et 24 ans, 33,26% entre 25 et 54 ans, tandis que seulement 7,99% ont 55 ans ou plus ; et elle se répartit également entre hommes et femmes (est. 2020). Le Togo est l'une des nations africaines les plus densément peuplées. La majorité de la population résidant dans des communautés rurales, la densité est la plus élevée près de la côte atlantique. La population urbaine représente 42,8% du total (CIA World Factbook - 2020). Environ 63,7% de la population âgée de 15 ans et plus sait lire et écrire (Banque mondiale, dernières données disponibles).

#### Le pouvoir d'achat

PIB/hab de l'ordre de 850 EUR ce qui est en dessous de la plupart des pays d'Afrique.

Une part importante de la population vit sous le seuil de pauvreté (51,1 % en 2022) et le coefficient de Gini pour les inégalités de revenu est de 42,4, tout cela traduit un pouvoir d'achat extrêmement faible.

Cependant le taux de chômage est relativement faible avec un taux à 4,1%.

#### Le comportement de consommation

En raison de leur budget limité, le prix est le principal moteur d'achat des consommateurs togolais. La grande majorité du panier des ménages est composée de produits de première nécessité (comme les denrées alimentaires, pour la partie qui ne peut être produite par l'agriculture de substitution). En effet, de nombreux Togolais cultivent les aliments qu'ils consomment, ou bien s'approvisionnent sur les marchés locaux, faisant de la disponibilité et de la proximité deux facteurs d'achat importants. Cependant, le processus d'urbanisation et la naissance d'une classe moyenne font progressivement évoluer les habitudes d'achat vers les produits industriels (et importés).

La publicité se fait principalement par la radio, la télévision et les journaux, qui permettent d'atteindre un public plus large. La publicité en ligne n'est pas très courante, le taux de pénétration d'Internet étant encore faible. Le crédit à la consommation n'est pas encore développé.

#### Le recours au crédit à la consommation

Le paiement par espèces est le mode de paiement le plus utilisé par les particuliers et les professionnels au Togo. Les types de crédit à la consommation incluent:

- Le prêt personnel. Le prêt personnel permet l'achat de biens sans justificatif.
- Le crédit affecté À la différence du prêt personnel, le crédit affecté concerne un achat spécifique.
- Le crédit renouvelable.
- La location avec option d'achat (LOA)
- Le crédit gratuit.

### **Les secteurs de consommation porteurs**

En termes des parts sectoriels, le secteur primaire (principalement l'agriculture) contribue au PIB à hauteur de 18,5 %. Le secteur secondaire, qui repose en grande partie sur l'agroalimentaire, la construction ainsi que la production et la distribution d'eau, d'électricité et de gaz, représente 22,9 % du PIB. Enfin le secteur tertiaire centré autour du commerce, de l'activité portuaire, aéroportuaire et financière contribue à plus de la moitié du PIB (58,6 %).

### **Les associations de consommateurs**

[Association Togolaise des Consommateurs - ATC](#)

## **IMPORTATION ET DISTRIBUTION**

---

### **Les procédures d'importation**

Les documents typiques requis pour importer des marchandises au Togo sont les suivants :

- Facture pro forma
- Fiche d'intention d'importation (DPI)
- Facture de fret
- Bordereau d'enregistrement des statistiques
- Licence
- Certificat de circulation ou de libre pratique
- Connaissements (B/L)
- Certificats d'inspection du Bureau Veritas - BIVAC (toutes les marchandises sont soumises à une inspection BIVAC avant l'embarquement)
- Autorisation d'admission temporaire
- Certificat d'origine
- Justification de sortie
- Certificat de contrôle de la qualité ou de l'emballage
- Certificat sanitaire ou phytosanitaire, si nécessaire

Pour plus d'informations, consultez le site du [Guichet Unique](#).

## Les acteurs de la distribution

Les chaînes de supermarchés suivantes sont actives au Togo :

- Agroboss
- Assan's
- Champion
- CitiMart
- Cora
- De La Paix
- Eco Shop
- Global Mart
- King Cash
- Leader Price
- Ramco

---

## GÉRER UNE ENTREPRISE

---

### Types d'entreprise

#### Société à responsabilité limitée (SARL)

**Nombre de partenaires et d'associés :** Au moins un actionnaire et un administrateur, qui peuvent être de toute nationalité et ne pas résider dans le pays

**Capital minimum et/ou maximum :** 1 million de XOF

**Responsabilité des associés :** La responsabilité est limitée aux parts

#### Société anonyme (PLC)

**Nombre de partenaires et d'associés :** Au moins un actionnaire et un administrateur, de toute nationalité. Si la société compte plus de trois actionnaires, un conseil d'administration doit être nommé (avec au moins trois administrateurs)

**Capital minimum et/ou maximum :** 10 million de XOF

**Responsabilité des associés :** La responsabilité est limitée au montant des apports des actionnaires

#### Société en Commandite Simple (SCS)

**Nombre de partenaires et d'associés :** Au moins un avec une responsabilité limitée et un avec une responsabilité illimitée

**Capital minimum et/ou maximum :** Pas de capital minimum requis

**Responsabilité des associés :** Les commanditaires qui ne participent pas à la gestion ont une responsabilité limitée. Toutefois, les commandités ou les associés gérants ont une responsabilité solidaire et illimitée

#### Société en nom collectif (SNC)

**Nombre de partenaires et d'associés :** Au moins deux

**Capital minimum et/ou maximum :** Pas de capital minimum requis

**Responsabilité des associés :** Les partenaires ont une responsabilité solidaire et illimitée

Créer une entreprise	Togo	Sub-Saharan Africa
Procédures (nombre)	3,0	7,5
Temps (jours)	2,5	21,3

Source : *Doing Business - Dernières données disponibles.*

## Le coût du travail

### Le salaire minimum

En 2019, le salaire minimum était de 35 000 F CFA selon l'OIT (dernières données disponibles).

### Le salaire moyen

Les salaires au Togo varient considérablement d'un emploi à l'autre. Visitez [VotreSalaire.org](http://VotreSalaire.org) pour consulter les salaires moyens pour le type de profession.

### Les cotisations sociales

Les contributions sociales payées par l'employeur: 17,5%

Les contributions sociales payées par l'employé: 4%

## La propriété intellectuelle

### Les organismes nationaux compétents

Retrouvez les informations de contact de l'Institut national de la propriété industrielle et de la technologie (INPIT) [sur cette page](#).

## LES TAUX STANDARDS

---

### Les taxes à la consommation

#### La nature de la taxe

[Taxe sur la Valeur Ajoutée \(TVA\)](#)

#### Le taux standard

18% (taux normal)

#### Le taux réduit

Les services financiers, d'assurance, médicaux et de transport sont exonérés de TVA. Les autres catégories de

fournitures exonérées comprennent l'agriculture, la pêche et l'élevage, ainsi que les fournitures liées à l'importation, à la production et à la vente de produits et d'équipements utilisés dans la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Un taux réduit de 10 % s'applique sur l'hébergement, la restauration et les autres services fournis par les hôtels, les restaurants et les organisations enregistrées connexes, ainsi que sur les services fournis par les voyageurs agréés.

### **Les autres taxes à la consommation**

Des droits d'accise sont perçus sur le tabac (50%), le café et le thé (10%), les boissons non alcoolisées (5%, hors eau), la farine de blé (1%), les huiles et graisses (1%), la parfumerie et les produits cosmétiques (15 %), bière (18 %) et autres spiritueux (50 %).

Une taxe sur la consommation de carburant est prélevée à des taux allant de 0 XOF à 60 XOF par litre, selon le type de carburant.

### **Les taxes sur les sociétés**

#### **Impôt sur les sociétés**

27%

#### **La taxation des plus-values**

Il n'y a pas d'impôt spécifique sur les plus-values au Togo, les plus-values réalisées par les sociétés sur la vente d'actifs ou de biens immobiliers étant considérées comme un revenu imposable (certaines exonérations et allègements peuvent s'appliquer). Les résidents et les non-résidents sont soumis à l'impôt sur les plus-values sur les transferts directs ou indirects de biens immobiliers, sur les gains provenant du transfert d'actions et sur les permis miniers et les licences délivrées par le gouvernement. Les taux d'imposition sont de 7 % pour les gains provenant de la cession de propriété ou de droits de propriété et des transferts d'actions et de 15 % pour les permis miniers ou les transferts de licence.

#### **Les déductions et les crédits d'impôt**

D'une manière générale, les dépenses et frais engagés pour les besoins de l'exploitation de l'entreprise sont fiscalement déductibles, notamment les loyers, les frais de personnel et de main-d'œuvre, les rémunérations directes et indirectes versées au titre des travaux, les intérêts versés aux actionnaires, les honoraires d'assistance technique et les frais de recherche payés par une société togolaise ou un établissement stable d'une société étrangère au Togo, ainsi que les redevances et les frais de management. Des déductions pour dépréciation et amortissement sont disponibles, calculées sur la base de l'usure normale des actifs utilisés dans les activités commerciales.

La déduction des frais d'assistance technique est limitée à 20 % du bénéfice imposable de l'exercice en cours. Les pertes subies au cours d'un exercice sont déductibles à hauteur de 50% du bénéfice imposable d'un exercice ultérieur, la partie restante pouvant être reportée indéfiniment. Le report des pertes n'est pas autorisé.

#### **Les autres taxes sur les sociétés**

Les autres taxes pour les entreprises comprennent : une taxe sur les salaires de 3% sur les salaires bruts, les cotisations sociales (17,5% du salaire du salarié est payé par l'employeur, 4% est payé par le salarié), une taxe foncière de 15% sur la valeur locative des biens immobiliers, des droits de timbre, un droit d'enregistrement de 2% par apport de capital, un droit d'enregistrement de 35 000 XOF sur les mutations immobilières.

## Les autres ressources utiles

Consultez le site [Doing Business](#), pour connaître le montant des impôts et des cotisations obligatoires.

## Les conventions de non double imposition

### Les pays avec lesquels une convention de non double imposition a été signée

[Conventions fiscales du Togo](#)

## Les retenues à la source

Dividendes : 0 (versé par une filiale résidente à sa société mère résidente)/7% (si la société payeuse est une société cotée de l'UEMOA)/13% ; Intérêts : 0 % (obligations d'État à long terme)/3 % (obligations d'État à moyen terme)/6 % (taux standard pour les entreprises)/13 % (particuliers) ; Redevances : 5 % (résident avec numéro fiscal)/10 % (résident sans numéro fiscal)/20 % (non-résident).

---